PROCES VERBAL de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 octobre 2022 de la commune de Saint Léger-sur-Roanne

Convocation du 20 octobre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal 15 Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents à la réunion 9

L'an deux mil vingt deux et le 25 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine BRAVO, Maire.

Présents: Mme BRAVO Marie-Christine, M MATIAS Stéphane, Mme TIMONER Céline, Mme CATRICALA Audrey, AMBROSIO Olga, M DESCHELETTE Damien, Mme GERARD Sophie, M ROCHE Eddy, M LAGARDE Jean Louis, Mr TACHET Frédéric arrivera en retard

Absents Excusés: Mme GOUTAUDIER Lydie (donne pouvoir à Mme TIMONER Céline)

Mme GUYOT Evelyne (donne pouvoir à M ROCHE Eddy)

M.GARCIA Aurélien (donne pouvoir à Mr LAGARDE Jean Louis)

Mme BEN SOULA Ciham

Absent non excusé: Mr RONDELET Rémy

Secrétaire de séance : Mme CATRICALA Audrey

Madame le Maire fait l'appel en début de séance et nomme la secrétaire de Séance. Elle informe l'assemblée que Mr TACHET aura un peu de retard.

Madame le Maire donne la parole à Mme SUBTIL du cabinet OXYRIA qui vient présenter au conseil les filières possibles à mettre en place pour l'assainissement de SEVRAC. Elle décrit les différentes études qui ont été faites afin de pouvoir déterminer quelles filières étaient envisageables. Sur le site du côté foot et buvette, 2 solutions sont proposées

Sur le site du côté tennis, 3 solutions sont proposées Arrivée de Mr TACHET pendant cette présentation.

1- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Mr LAGARDE interpelle Madame le Maire pour un problème que lui-même et Mme BEN SOULA ont rencontré. En effet les procurations sans signature qu'ils avaient faites ont été refusées, il demande donc comment faire quand on est au Maroc dans le désert pour renvoyer une procuration signée. Il lui ai répondu qu'il peut faire une photo de sa procuration qu'il renvoie par téléphone. Mr TACHET lui précise que les procurations doivent être obligatoirement signées.

Apres avoir repris les divers points de ce procès-verbal, et un tour de table pour demander s'il y avait des questions ou des remarques, Madame le Maire met ce procès-verbal à l'approbation

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à la majorité

2- <u>Délibération pour solliciter le versement du fonds de concours auprès de Roannais</u> Agglomération

Mme Le Maire propose de solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de Roannais Agglomération

- de 15 970.00 € pour les dépenses de fonctionnement afférentes à l'année 2022 Les crédits seront ouverts en recette de fonctionnement au budget 2022, chapitre 74, article 7328.
- de 5 540.00 € pour les travaux et acquisitions d'investissement. Les crédits seront ouverts en recette d'investissement au budget 2022, chapitre 13, article 13251.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

3- Délibération pour approuver les tarifs du cimetière pour l'année 2023

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du cimetière. Elle précise que l'intégralité de ces produits reviendront à la commune, le CCAS ayant été dissout. Mme le Maire rappelle les tarifs

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

4- Délibération pour approuver la révision de l'attribution de compensation

Mme le Maire explique que le montant de compensation a été augmenté, ceci étant du à l'adhésion au CRAIG et au transfert de la médiathèque à Roannais Agglomération. Le montant prévu de 46.022 € passe à 46.241 € soit 219 € de plus.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

5- <u>Délibération pour approuver la décision modificative n°2 du budger communal 2022</u>

Madame le Maire donne le détail des écritures comptables à effectuer suite à des dépenses exceptionnelles ou imprévues.

Le conseil approuve cette décision à la majorité (11 pour, 2 abstentions : Mr LAGARDE et Mr GARCIA).

6- Délibération pour approuver le compte de gestion 2021 du C.C.A.S.

Mme le Maire explique que les feuilles d'émargement pour le résultat du compte du CCAS n'avaient pas été signées lors de la présentation du bilan financier de l'année. Elle rappelle que le CCAS ayant été dissout ; les sommes figurant dans ce compte, soit 14.173,66€, ont été reversées au budget communal.

Mr Lagarde fait remarquer que cette somme reversée dans le compte a bien arrangé le conseil.

Mme le Maire lui répond que cette décision a été prise pour simplifier la comptabilité et Mme TIMONER précise que cette somme reste dévolue aux affaires sociales.

Le conseil approuve les comptes à l'unanimité.

7- Délibération pour approuver le compte de gestion 2021 du Lotissement Communal

Mme le Maire explique que les feuilles d'émargement pour le résultat du compte du Lotissement Communal n'avaient pas été signées lors de la présentation du bilan financier de l'année.

Elle rappelle que le compte du budget de lotissement communal a été clôturé. Le solde a été reversé au budget communal soit -42.582,31€.

Le conseil approuve les comptes à l'unanimité.

8- <u>Délibération pour modifier la convention de la salle ERA au profit de Espace</u> Energie Yoga

Mme le Maire explique que Madame Melon a demandé à disposer de la salle ERA pour un cours supplémentaire à destination des enfants le mercredi de 17h15à 18h15 (hors période scolaire).

Le conseil approuve à la majorité cette décision (12 pour, 1 abstention : Mr GARCIA).

9- <u>Délibération pour désigner un délégué à la Commission Intercommunal</u> d'accessibilité

Mme le Maire explique que suite à un changement du règlement intérieur de Roannais Agglomération, il faut renommer un responsable pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Après avoir interrogé le conseil pour lister d'éventuels candidats, Mme le Maire propose donc sa candidature à ce poste.

Le conseil approuve à la majorité cette décision (12 pour, 1 contre: Mr LAGARDE).

10- Délibération pour la création de deux espaces sans tabac

Mme le Maire explique que la ligue de la lutte contre le cancer a sollicité la commune pour mettre en place des zones sans tabac. Pour sensibiliser la population aux risques du tabac il a été décidé de mettre en place 2 zones « sans tabac » sur la commune : 1 devant l'école, l'autre dans l'aire de jeux des enfants devant la mairie.

Mme le Maire rajoute que la ligue contre le Cancer a prévu d'intervenir à l'école afin de sensibiliser les enfants à l'adoption de comportements favorable à leur santé.

Le conseil approuve à la majorité cette décision (12 pour, 1 contre: Mr DESCHELETTE).

11- Délibération pour l'approbation de l'extinction de l'éclairage public de 23h à 6h

Mme le Maire laisse la parole à Mme TIMONER. Cette dernière fait un compte rendu des réunions des 2 commissions : Voirie et Environnement. Elle rappelle que la question de l'éclairage public a été abordé depuis le début du mandat sous l'angle de l'environnement et la biodiversité. Elle fait un point sur les avantages et les inconvénients. Elle explique que la commune a été repérée comme participant à un projet de trame noire : nous avons été auditionnés par une association qui souhaite montrer le projet sous cette forme là en terme de bonnes pratiques au niveau européen. Elle en reparlera lorsqu'on en sera au niveau de la publication. Elle explique que la population a été informée de ce projet en amont, et qu'à ce jour nous n'avons eu aucun retour. Au niveau du chiffrage elle reprend le montant estimatif des travaux évalués par le SIEL : 3.054€, montant incluant la fourniture des panneaux indiquant l'extinction de l'éclairage. Après déduction de la subvention, il restera à la charge de la commune 1.374€. L'extinction envisagée est de 23H00 à 6H00 du matin.

Plusieurs questions sont abordées, Il est précisé que des coupures partielles ou abaissement des éclairages ne sont pas possible. Suite à l'intervention de Mme CATRICALA, Mme TIMONER fait part de la recherche de solutions d'éclairage pour mettre certaines zones en « sécurité », mais ce sera pour l'année prochaine, car il faut le budgétiser. Madame TIMONER et M MATIAS déroulent la procédure à mettre en place pour l'extinction des éclairages (arrêté, information, réalisation des travaux, pose de la

signalisation).

Le conseil approuve à la majorité la décision de l'extinction de l'éclairage de 23H00 à 6H00 (10 pour, 1 contre : M DESCHELETTE, 2 abstentions : Mr LAGARDE et Mr GARCIA).

12-Questions diverses

Mme le Maire fait part du mail reçu de Mr LAGARDE qui développe ses questions : sur la Lizette en disant qu'il n'avait pas apprécié la façon dont son article avait été traité. Il nous informe qu'il avait reçu un appel de la coiffeuse lui demandant si c'était vrai qu'elle n'avait pas le droit de mettre une pancarte à côté du monument aux morts. Mme le Maire reconnait avoir fait une remarque à la commerçante en disant que ce n'était pas très approprié de mettre une pancarte juste à côté du monuments aux Morts. Mme le Maire précise qu'elle lui a demandé de mettre cette pancarte sur la face de l'entrée de son salon qui se trouve au 185 rue Bel Horizon. Mr LAGARDE demande des informations sur l'agent en arrêt. Mme le Maire lui répond que la situation de cet agent est confidentielle et qu'en aucun cas elle ne saurait être débattue en réunion publique.

Mme Le Maire fait un tour de table pour donner la parole aux élus. Aucune question

Madame le Maire lève la séance.

Affiché et publié le 16 décembre 2022